

## Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2012-0521 (professionnel)

N° AMM : FR-2012-0520 (non professionnel)

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait des autorisations de mise sur le marché pour le produit biocide **OPERATS PLUS GRAIN'TECH**,*

*de la société* LIPHATECH

*enregistrée sous le numéro* BC-TQ032359-12

*Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande,*

Les autorisations de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **sont retirées** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le **04 JUIL. 2018**

Le Directeur Général



Roger GENET

## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	OPERATS PLUS GRAIN'TECH
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	LIPHATECH
	Adresse	BONNEL – CS 10005 47480 PONT DU CASSE FRANCE
Numéro de demande	BC-TQ032359-12	
Type de demande	Retrait d'une autorisation sur demande du détenteur (NA-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2012-0521 (professionnel) FR-2012-0520 (non professionnel)	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Diféthialone	-	Substance active	104653-34-1	-	0,0025% (m/m)

#### 2.2. Type de formulation

Appât en grains, prêt à l'emploi
----------------------------------

#### 2.3. Type de produit

TP14 - Rodenticides
---------------------

### 3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	6 mois après la date figurant en première page de la décision
Date de fin d'utilisation des stocks existants	12 mois après la date figurant en première page de la décision